

Délibération n° 25-1005

CFVU DU 16 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'INTITULÉ DU PARCOURS DE LICENCE « MUSICOLOGIE ET PRATIQUE ARTISTIQUE SUPÉRIEURE » DE LA MENTION MUSICOLOGIE PAR « MUSIQUE ET MUSICOLOGIE » À COMPTER DE LA RENTRÉE 2026/2027.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 octobre 2025 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Etant préalablement exposé que l'attractivité de ce parcours est insuffisante, de nombreux lycéens de Nouvelle-Aquitaine ne choisissant pas l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) pour les études musicales et semblant privilégier Toulouse, Poitiers et Paris et d'autre part que le parcours « Musicologie et pratique artistique supérieure » porte un nom inadapté, car l'organisation des études de l'UBM ne facilite pas une réelle pratique artistique supérieure souhaitée par les étudiants engagés dans ce parcours.

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la modification de l'intitulé du parcours de licence « musicologie et pratique artistique supérieure » de la mention musicologie par « musique et musicologie » à compter de la rentrée 2026/2027.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- **Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 16/10/2025.**

Présents	13
Représentés	10
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :